

Fiche N° 1 : Sécuriser les ressources naturelles et diversifier les activités économiques liées

Objectif stratégique

- **Renforcer la capacité d'adaptation du territoire face au changement climatique**

Objectifs opérationnels

- **Limiter les tensions sur l'utilisation de l'eau**
- **Préserver et soutenir les activités agricoles** pour diminuer la fragilité d'une activité essentiellement tournée vers l'élevage laitier
- **Promouvoir l'utilisation du bois dans la construction**, en privilégiant une exploitation durable de la forêt alpine
- **Préserver la biodiversité et les milieux fragiles**

Description des opérations éligibles

- **Connaissance, conciliation et économie d'usage de la ressource en eau** : observatoire, animation multi-acteurs, formation et sensibilisation, action de communication pour diffuser les bonnes pratiques,...
- **Sécurisation et diversification des activités agricoles** : expertise autour de l'irrigation pour sécuriser la ressource fourragère, développement des circuits de proximité et promotion des produits du terroir, commercialisation innovante, soutien à la diversification des productions, sauvegarde du patrimoine naturel et culturel (vignes, vergers, races animales locales,...
- **Promotion du bois local** : soutien à la construction de bâtiments publics s'engageant à inclure du bois issu de circuits de proximité : « Bois des Alpes »,...
- **Protection et valorisation des milieux naturels, de la biodiversité** : actions de sensibilisation et communication complémentaire à l'animation autour du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) aux sites Natura 2000, expertises sous l'angle du changement climatique, travaux de restauration ciblés,...

Bénéficiaires*

Collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI, syndicat mixte), associations loi 1901, agriculteurs et leurs groupements, PME

Dépenses éligibles*

Achat de matériels, travaux, aménagement de bien immobilier ou de véhicule, achat de matériau bois certifié « Bois des Alpes », dépenses de personnel et frais liés, indemnités de stages, frais d'animation externalisée, études, conseils, frais de formation, communication.

Intervention du FEADER*

L'aide européenne FEADER apportée par le programme LEADER est calculée au cas par cas, en fonction :

- de la nature du projet et des règles en matière « d'aide d'Etat » qui s'y appliquent
- des cofinancements apportés par d'autres organismes (Région, Département, etc.)
- du statut du maître d'ouvrage (public ou privé)

Taux d'aide publique :

- de 70 à 100 % pour un maître d'ouvrage public
- de 40 à 80 % pour un maître d'ouvrage privé

Plancher de dépenses éligibles par dossier : 5 000 € HT

Plafond de dépenses éligibles par dossier : 100 000 € HT

Autofinancement du maître d'ouvrage : 20 % a minima

Enveloppe FEADER : 314 000 €

* Variables selon les opérations de cette fiche action – contacter l'équipe LEADER APTV

Fiche N° 2 : Encourager la sobriété énergétique et les consommations responsables

Objectifs stratégiques

- **Limiter les émissions de gaz à effet de serre**
- **Réduire la dépendance énergétique du territoire**

Objectifs opérationnels

- **Accompagner, conseiller, former** l'ensemble des acteurs aux enjeux énergie/climat, pour « passer à l'action » et soutenir les plus précaires
- **Déceler les potentiels d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables**
- **Développer les modes de mobilité alternatives**

Description des opérations éligibles

- **Soutien, conseil, sensibilisation et formation « énergie climat »** : déploiement d'actions de sensibilisation et participatives, de services dédiés, pour accompagner les collectivités, les particuliers, les entreprises sur la sobriété énergétique et les consommations responsables, accompagnement de la filière du bâtiment pour une montée en compétence des entreprises sur la rénovation performante, les éco-matériaux, soutien au développement de nouveaux modes de consommation basés sur l'échange, le partage, la réutilisation, la récupération,...
- **Expertises pour le déploiement des énergies renouvelables, la récupération de chaleur et la sobriété énergétique** : évaluation des potentiels de production de chaleur ou d'électricité sur le territoire par le solaire, la géothermie, le biogaz, le bois, expertises pour la limitation des consommations d'énergie dans le secteur public et privé, pour la valorisation énergétique de certains équipements,...
- **Développement de l'écomobilité** : expertise et test pour la mise en place de modes de transport alternatifs tels que l'autopartage, l'auto-stop sécurisé, le développement de tram-train, le développement de l'utilisation de véhicules électriques, les services de transport à la demande, l'expérimentation de lignes de transport en commun, ...

Bénéficiaires*

Collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI, syndicat mixte), associations loi 1901, PME

Dépenses éligibles*

Achat de matériels, achat ou location de véhicules, aménagements extérieurs dépenses de personnel et frais liés, indemnités de stagiaires, frais d'animation externalisée, études, conseils, frais de formation, communication.

Intervention du FEADER*

L'aide européenne FEADER apportée par le programme LEADER est calculée au cas par cas, en fonction :

- de la nature du projet et des règles en matière « d'aide d'Etat » qui s'y appliquent
- des cofinancements apportés par d'autres organismes (Région, Département, etc.)
- du statut du maître d'ouvrage (public ou privé)

Taux d'aide publique :

- de 70 à 100 % pour un maître d'ouvrage public
- de 70 à 80 % pour un maître d'ouvrage privé

Plancher de dépenses éligibles par dossier : 5 000 € HT

Plafond de dépenses éligibles par dossier : 100 000 € HT

Autofinancement du maître d'ouvrage : 20 % a minima

Enveloppe FEADER : 315 000 €

* Variables selon les opérations de cette fiche action – contacter l'équipe LEADER APTV

Fiche N° 3 : Créer de nouveaux services de proximité pour répondre à un territoire en mouvement

Objectifs stratégiques

- Favoriser une qualité de vie et de services à l'année sur le territoire
- Gagner en attractivité auprès des ménages actifs

Objectifs opérationnels

- Accompagner et impulser de nouveaux services permettant des regroupements, des mutualisations de compétences, de l'itinérance
- Créer des lieux d'accueil, d'information et d'orientation et accroître la multifonctionnalité des services existants
- Améliorer l'offre de santé
- Rendre le plus accessible possible les services de proximité
- Anticiper les conséquences du vieillissement à venir

Description des opérations éligibles

- **Développement des services de proximité** : création de « maisons de services au public », de services itinérants (crèche itinérante, bibliobus, ludobus, cinébus,...), animation et programmation d'une offre culturelle locale et équipements à vocation culturelle permettant d'accueillir des événements,...
- **Développement de services sanitaires et sociaux** : création de « maisons de santé », déploiement de la domotique, de la télémédecine, d'animation de prévention (ateliers, aide aux aidants,...), réflexion autour de l'adaptation de l'offre en habitat collectif de personnes âgées autonomes,...

Bénéficiaires*

Collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI, syndicat mixte), associations loi 1901, établissements scolaires, PME

Dépenses éligibles*

Acquisition, travaux de construction, de rénovation de biens immobiliers, achat de foncier bâti ou non bâti, achat de matériels, aménagements extérieurs, achat, agencement et aménagement de véhicule, dépenses de personnel et frais liés, indemnités de stages, frais d'animation externalisée, frais études, de conseils, de formation, d'organisation d'évènement, communication.

Intervention du FEADER*

L'aide européenne FEADER apportée par le programme LEADER est calculée au cas par cas, en fonction :

- de la nature du projet et des règles en matière « d'aide d'Etat » qui s'y appliquent
- des cofinancements apportés par d'autres organismes (Région, Département, etc.)
- du statut du maître d'ouvrage (public ou privé)

Taux d'aide publique :

- 100 % pour un maître d'ouvrage public
- 80 % pour un maître d'ouvrage privé

Plancher de dépenses éligibles par dossier : 5 000 € HT

Plafond de dépenses éligibles par dossier : 100 000 € HT

Autofinancement du maître d'ouvrage : 20 % à minima

Enveloppe FEADER : 324 000 €

* Variables selon les opérations de cette fiche action – contacter l'équipe LEADER APTV

Fiche N° 4 : Favoriser l'insertion économique et sociale des habitants

Objectif stratégique

- **Impulser une politique d'inclusion sociale et professionnelle**

Objectifs opérationnels

- **Développer une culture de l'innovation**
- **Renforcer et développer les compétences numériques** (nouvelles technologies de l'information)
- **Initier une dynamique pédagogique et professionnelle pour les personnes en réinsertion, en reconversion**
- **Promouvoir et accompagner la reprise d'exploitations agricoles**
- **Développer et soutenir l'économie sociale et solidaire**
- **Valoriser les savoir-faire, la culture**
- **Favoriser la rencontre et les échanges entre habitants, encourager l'implication des citoyens**

Description des opérations éligibles

- **Expérimentation de nouveaux modes d'accompagnement et de formation professionnels** : amélioration de l'accès aux savoirs des adultes (coordination illettrisme, formation professionnelle,...), promotion de l'emploi saisonnier (action d'information et de sensibilisation aux métiers, orientations des personnes en difficulté d'insertion, développement de réseaux d'échanges entre saisonniers de différentes régions, habitat partagé « senior-saisonnier »), formation à l'utilisation des clauses sociales dans la commande publique, développement de la formation à distance ou « e-learning », ...
- **Développement de nouveaux services alliant économie, proximité et lien social** : création d'espaces collaboratifs (coworking, cantine numérique,...), cuisines centrales, développement de lieux d'échanges, de services et de solidarité (café social, bistrot de pays, épicerie sociale et solidaire, accorderie, plateforme d'échanges, ateliers intergénérationnels,...), création de nouvelles formes d'activités d'insertion (recyclerie, chantier d'auto-réhabilitation,...)
- **Promotion et accompagnement de l'installation agricole** : mise en réseau des jeunes agriculteurs (réseaux sociaux, animation de groupes de rencontre, de voyages d'étude, mutualisation avec d'autres coopératives, lien avec les écoles agricoles,...)

Bénéficiaires*

Collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI, syndicat mixte), associations loi 1901, PME, agriculteurs et leurs groupements

Dépenses éligibles*

Acquisition, travaux de construction, de rénovation de biens immobiliers, achat de matériels, dépenses de personnel et frais liés, frais d'animation externalisée, frais études, de conseils, de formation, honoraires de maîtrise d'œuvre et d'ingénierie de projet, frais de communication.

Intervention du FEADER*

L'aide européenne FEADER apportée par le programme LEADER est calculée au cas par cas, en fonction :

- de la nature du projet et des règles en matière « d'aide d'Etat » qui s'y appliquent
- des cofinancements apportés par d'autres organismes (Région, Département, etc.)
- du statut du maître d'ouvrage (public ou privé)

Taux d'aide publique :

- de 70 à 100 % pour un maître d'ouvrage public
- de 70 à 80 % pour un maître d'ouvrage privé

Plancher de dépenses éligibles par dossier : 5 000 € HT

Plafond de dépenses éligibles par dossier : 100 000 € HT

Autofinancement du maître d'ouvrage : 20 % a minima

Enveloppe FEADER : 305 000 €

* Variables selon les opérations de cette fiche action – contacter l'équipe LEADER APTV

Fiche N° 5 : Enrichir et mutualiser ses expériences et ses savoir-faire par la coopération

Objectifs stratégiques

- **S'ouvrir à de nouvelles pratiques et cultures**
- **Apprendre et s'enrichir de l'expérience des autres**

Objectifs opérationnels

- **Partager des savoirs et des savoir-faire**
- **Porter des projets communs**

Description des opérations éligibles

- Animation et accompagnement technique préliminaires à la coopération, permettant de concrétiser des pistes de coopération
- Expertises préalables, permettant de vérifier l'opportunité de l'activité de coopération pour la mise en œuvre de la stratégie locale de développement du GAL, la faisabilité du partenariat et de l'activité de coopération envisagée
- Lors de la mise en œuvre de la coopération, animation de projets et mise en commun d'actions communes, transferts d'expérience, actions de communication et évaluation.

Bénéficiaires

Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise

Dépenses éligibles

Achat ou location de matériels, frais de réception, location de salle, dépenses de personnel et frais liés, indemnités de stage, frais d'animation externalisée, les dépenses de traduction et d'interprétariat, études, conseils, frais de formation, communication.

Intervention du FEADER

L'aide européenne FEADER apportée par le programme LEADER est calculée au cas par cas, en fonction :

- de la nature du projet et des règles en matière « d'aide d'Etat » qui s'y appliquent
- des cofinancements apportés par d'autres organismes (Région, Département, etc.)
- du statut du maître d'ouvrage (public ou privé)

Taux d'aide publique : 100 %

Autofinancement du maître d'ouvrage :
20 % a minima

Enveloppe FEADER : 80 000 €

Fiche N° 6 : Animer, gérer et évaluer le programme LEADER

Objectifs stratégiques

- **Se donner les moyens de mettre en œuvre l'ambition du présent programme**

Objectifs opérationnels

- **Animer le programme LEADER Tarentaise Vanoise**
- Evaluer les impacts du programme LEADER à l'échelle du territoire, en déterminer les forces et les faiblesses
- Assurer une bonne connaissance du programme et de la valeur ajoutée apportée par l'intervention de l'Europe

Description des opérations éligibles

- Préparation du conventionnement avec l'organisme payeur et l'autorité de gestion
- Accompagnement des porteurs de projets pour les aider à monter leur projet et remplir leurs dossiers de demandes d'aides et de paiement ou si nécessaire les orienter vers d'autres fonds
- Animation de la stratégie locale de développement LEADER sur le territoire, en vue de faciliter les échanges entre acteurs
- Mise en place d'outils de communication, de gestion et de suivi, communication sur les objectifs et les actions soutenues dans le cadre de LEADER
- Réalisation des tâches relatives à la gestion des dossiers
- Organisation des différents comités nécessaires à la gestion du programme (comité technique, comité de programmation, comité des financeurs)
- Mise en œuvre du volet coopération de la stratégie
- Mise en place des actions de suivi et évaluation du programme
- Animation, coordination et impulsion des actions en liens avec les deux axes stratégiques du programme LEADER Tarentaise : changement climatique (et transition énergétique) et vitalité sociale.

Bénéficiaires

Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise

Dépenses éligibles

Achat de matériels, achat ou location de véhicules, aménagement extérieurs dépenses de personnel et frais liés, indemnités de stage, frais d'animation externalisée, études, conseils, frais de formation, communication.

Intervention du FEADER

L'aide européenne FEADER apportée par le programme LEADER est calculée au cas par cas, en fonction :

- de la nature du projet et des règles en matière « d'aide d'Etat » qui s'y appliquent
- des cofinancements apportés par d'autres organismes (Région, Département, etc.)
- du statut du maître d'ouvrage (public ou privé)

Taux d'aide publique : 100 %

Autofinancement du maître d'ouvrage : 20 % a minima

Enveloppe FEADER : 350 000 €